

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

À LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**Consultations particulières sur la révision de la cible de
réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec**

26 novembre 2025

ISBN 978-2-89556-254-2 (PDF)
Dépôt légal, 4^e trimestre 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

Table des matières

L'Union des producteurs agricoles	4
1. Introduction	5
2. Pistes de réflexion à propos des cibles	5
3. Potentiel de réduction du secteur agricole.....	8
4. Incidence du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre sur l'agriculture québécoise.....	9
5. L'empreinte carbone de notre alimentation.....	11
6. Conclusion.....	12
Annexe 1 – Tableau synthèse des leviers de réduction de GES pour le secteur agricole	13
Annexe 2 – Les producteurs agricoles proactifs en matière de réduction de l'empreinte carbone des fermes	14

L'Union des producteurs agricoles

Au fil de son histoire, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a travaillé avec conviction à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, la protection du territoire agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal *La Terre de chez nous*, etc. Depuis sa fondation, l'UPA contribue donc au développement et à l'avancement du Québec.

L'action de l'UPA et de ses membres s'inscrit d'abord au cœur du tissu rural québécois. Elle façonne le visage des régions à la fois sur les plans géographique, communautaire et économique. Bien ancrés sur leur territoire, les quelque 42 000 agriculteurs et agricultrices québécois exploitent plus de 29 000 entreprises agricoles, majoritairement familiales, et procurent de l'emploi à plus de 52 500 personnes. Chaque année, ils investissent 1,7 G\$ dans l'économie régionale du Québec.

En 2024, le secteur agricole québécois a généré 13 G\$ de recettes monétaires agricoles, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec et un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.

Plus de 31 000 producteurs forestiers, quant à eux, récoltent de la matière ligneuse pour une valeur annuelle d'environ 539 M\$ générant un chiffre d'affaires de 4,7 G\$ par la transformation de leur bois.

L'action de l'UPA trouve aussi des prolongements sur d'autres continents par ses interventions dans des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour défendre le principe de l'exception agricole dans les accords de commerce, ou en Afrique pour développer la mise en marché collective par l'entremise d'UPA Développement international. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'ensemble des producteurs et productrices agricoles et forestiers a fait connaître l'agriculture et la forêt privée du Québec au Canada et au monde entier.

Aujourd'hui, l'UPA regroupe 12 fédérations régionales, 25 groupes spécialisés provinciaux et compte sur l'engagement direct de plus de 2 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs. Elle a également mis en place plusieurs tables de travail, en l'occurrence sur la production biologique, l'horticulture et la mise en marché de proximité, où les intervenants des secteurs concernés peuvent bâtir l'avenir de façon concertée.

1. Introduction

L'UPA tient à remercier la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale pour l'invitation à présenter le point des vues des producteurs et productrices agricoles en ce qui concerne les nouvelles cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec. Les changements climatiques sont une réalité bien concrète en agriculture : nous sommes désormais confrontés à des événements météorologiques extrêmes qui augmentent le risque financier des exploitations agricoles.

L'agriculture est tributaire de conditions climatiques relativement prévisibles et stables alors que c'est précisément le contraire que l'on nous annonce. La nécessité d'un effort collectif pour ralentir la dérive climatique ne fait aucun doute. Toutefois, seule une action concertée à l'échelle internationale pourra permettre d'endiguer le phénomène. Même avec la meilleure volonté, le Québec à lui seul n'y pourra rien compte tenu de la part négligeable de nos GES par rapport aux émissions mondiales. Si le Québec a jusqu'à présent fait le choix de joindre les États progressistes désirant faire partie de la solution plutôt que du problème, il n'en demeure pas moins que les considérations économiques nous rattrapent lorsque nos ambitions sont bien supérieures à celles de nos voisins et principaux concurrents.

2. Pistes de réflexion à propos des cibles

En préambule du document de consultation, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) mentionne que « la cible que nous retiendrons devra être à la fois ambitieuse et réaliste. Ambitieuse parce que le dérèglement climatique causé par les émissions de GES est une réalité bien tangible, mais réaliste également, parce que depuis 2015 le monde a profondément changé. Nous évoluons actuellement dans une période d'instabilité économique mondiale qu'on ne peut ignorer ».

Le contexte est ainsi exposé et nous sommes conviés à trouver le juste équilibre afin d'agir concrètement en assumant notre part de réduction de GES pour contrer la dérive climatique, mais cela, sans compromettre indûment notre activité économique et nos emplois. La question est potentiellement polarisante en opposant une fois encore l'écologie et l'économie.

Bien que le document de consultation affirme que l'action climatique constitue un levier stratégique plutôt qu'une contrainte économique, cette formule ne supporte pas l'épreuve des faits, du moins pas à court terme. Le sevrage des énergies fossiles, sur lequel reposent largement l'économie mondiale et le confort de la société moderne, comporte un immense défi. Sans doute le plus grand auquel l'humanité aura été confrontée. Même au Québec, qui se trouve dans une situation exceptionnelle avec son électricité produite en quasi-totalité de sources renouvelables, les énergies fossiles assurent encore la moitié de notre approvisionnement énergétique.

D'une part, la communauté scientifique nous somme de presser le pas afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et limiter le dérèglement climatique préjudiciable à notre bien-être, et en particulier celui des futures générations. D'autre part, ces réductions

impliquent des changements radicaux dans nos modes de vie qui pourraient bien s'avérer impopulaires auprès de la population. Les politiques de réduction des GES auront incontestablement un effet inflationniste entraînant une perte du pouvoir d'achat. Si la majorité des citoyens n'est pas suffisamment bien renseignée, consciente de cet enjeu et décidée à maintenir le cap malgré les efforts exigés, il est plausible qu'une opposition émerge en s'élevant contre les cibles fixées.

Nul besoin d'aller bien loin pour observer le phénomène. Le gouvernement canadien a récemment dû faire marche arrière avec sa tarification sur le carbone précisément en raison de son impact sur le coût de l'énergie, et ce, même si ses effets commençaient à peine à se ressentir. C'est sans compter que le président du pays de la plus grande économie mondiale nie le phénomène des changements climatiques et se moque des énergies renouvelables en leur préférant le pétrole et le charbon.

Pour se prémunir de mouvements populistes opposés à la réduction des GES, les cibles doivent nécessairement s'appuyer sur une forte volonté citoyenne d'aller de l'avant malgré le prix à payer. Ce dernier aspect est trop souvent occulté. Évidemment, un projet de société annonçant une certaine forme d'austérité n'a rien de bien attrayant. On préfère projeter le portrait futur d'une société radieuse aux contrées verdoyantes alimentées aux énergies renouvelables. Malheureusement, un examen lucide de la situation amène à conclure à une réalité différente. Nous n'atteindrons pas la carboneutralité sans certains sacrifices. Dans une démocratie, une majorité de citoyens doit en être pleinement consciente, sans quoi nos cibles élevées ne tiendront pas longtemps la route et seront repoussées sous la pression du mécontentement populaire.

Lorsqu'on peine à savoir comment nous ferons pour atteindre celles que l'on a déjà et si les enjeux sont aussi vitaux qu'on le prétend, on ne peut raisonnablement fixer des cibles plus ambitieuses sans une large consultation citoyenne. Le débat ne doit pas uniquement se faire en commission parlementaire, mais doit faire l'objet d'un débat national, dans toutes les communautés du Québec, dans toutes les salles communautaires, ainsi que sur les réseaux sociaux. Les cibles fixées doivent impérativement s'appuyer sur une forte volonté du public, et celui-ci doit être disposé à déployer les efforts requis. Ce type de projet doit être porté par la base et non imposé par une élite déconnectée chez qui l'on aura tôt fait d'exposer les contradictions en matière de sobriété carbone.

Lors de cette commission, deux points de vue divergeant seront possiblement soutenus. Pour les uns, le Québec doit demeurer parmi les États assurant un leadership en matière de réduction des GES en développant une expertise et des technologies novatrices durables, lesquelles pourront être exportées par la suite au bénéfice de notre économie et des autres nations, en soulignant bien au passage qu'il y a urgence d'agir pour sauver le climat si l'on veut éviter le pire. Pour les autres, on s'opposera à s'imposer des contraintes coûteuses pour notre économie, nuisibles à la compétitivité de nos entreprises alors même que **les émissions québécoises représentent à peine 0,15 % des émissions mondiales et que tout effort allant au-delà de ce qui est consenti par notre voisin américain ou de la moyenne mondiale serait bien dérisoire.**

Ces deux points de vue s'appuient sur un argumentaire pertinent. Selon les sensibilités de chacun, on préférera l'un ou l'autre. Néanmoins, il apparaît évident que l'on ne pourra pas faire abstraction de l'incidence des cibles fixées sur notre économie ni des orientations de nos principaux concurrents. Sans mesures de réciprocité à la frontière telles que celles adoptées ou envisagées par l'Union européenne pour se prémunir contre la concurrence déloyale des pays ne pratiquant pas de tarification du carbone, il faudra réalistement modérer nos ambitions.

D'ailleurs, l'annonce récente¹ des intentions du gouvernement québécois d'utiliser les sommes accumulées dans le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) à d'autres fins que celles auxquelles elles doivent en principe être dévolues, en l'occurrence la réduction des GES, donne une indication que les cibles en vigueur sont déjà suffisamment contraignantes.

Dès le moment où une partie des revenus de la tarification du carbone est investie à d'autres fins que celles initialement prévues, on démontre en quelque sorte que le rythme que l'on s'est imposé n'est plus soutenable. La tarification du carbone ne doit pas être utilisée comme un nouvel impôt servant à financer des infrastructures ou à réduire le déficit budgétaire. Elle perdrait alors toute sa légitimité. Pire, l'État pourrait un jour ne plus avoir intérêt à réduire les GES en devenant graduellement dépendant de la source de revenu que les émissions lui procurent.

Ainsi, la réponse à la question de cette consultation, à savoir si l'on doit s'imposer des cibles encore plus contraignantes, se trouve possiblement dans le projet de loi n° 7 (PL7) déposé à l'Assemblée nationale le 5 novembre 2025.

Pour rappel, le FECC est un fonds spécial entièrement consacré à la lutte contre les changements climatiques. À ce titre, il vise des mesures concrètes et efficaces de réduction des émissions de GES, d'adaptation aux impacts des changements climatiques et d'électrification de l'économie. L'intégralité des revenus issus du marché du carbone y est versée². La présence d'un surplus dans le FECC ne pourrait être que la conséquence d'un sous financement des programmes destinés à la réduction de nos GES ou de l'absence ou de l'insuffisance de mesures adaptées pour répondre à l'ensemble des besoins sur le terrain.

Or le gouvernement introduit dans le PL7 de nouvelles dispositions afin que les « surplus » du FECC puisse être virés au Fonds des générations ou au Fonds des réseaux de transport terrestre. En toute logique, comment est-il possible de concevoir qu'il puisse y avoir un surplus alors même que nous sommes encore bien loin de la carboneutralité et que dans tous les cas de figure, le Québec devra acheter de crédits de carbone à l'étranger pour atteindre cet objectif?

¹ QUÉBEC, *Projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires*, articles 139 et suivants, à jour au 24 novembre 2025, [Québec], Éditeur officiel du Québec.

² MELCCFP, « Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) », [En ligne], s. d. [<https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/fonds-electrification-changements-climatiques/index.htm>] (Consulté le 24 novembre 2025).

3. Potentiel de réduction du secteur agricole

Selon le dernier inventaire de GES du gouvernement du Québec³, en 2022, l'agriculture a contribué pour 10 % aux émissions de la province, soit 8 Mt d'équivalents CO₂. Malgré une très légère baisse depuis 2018, sans doute attribuable à la diminution du cheptel bovin et porcin, les émissions d'origine agricole sont en hausse de 13 % par rapport à 1990, ce qui s'explique essentiellement par l'accroissement du volume de production depuis 30 ans et, notamment, par l'augmentation des superficies en grandes cultures. À noter également que ces 8 Mt d'émissions n'incluent pas celles inhérentes à l'usage des carburants et combustibles fossiles à la ferme, qui s'élèvent pour leur part à environ 1,7 Mt et sont comptabilisées dans les secteurs des transports et de l'industrie.

Comme mentionné dans l'inventaire, la fermentation entérique, la gestion du fumier et la gestion des sols agricoles ont produit la plus grande part de ces émissions, soit respectivement 40,0 %, 27,9 % et 27,3 % du total du secteur. Le CO₂ attribuable au chaulage et à l'application d'urée et d'autres engrais émettant du carbone représente quant à lui 4,8 % des émissions du secteur de l'agriculture.

L'inventaire nous informe également que l'agriculture a ceci de particulier que c'est le CH₄ et le N₂O qui sont les principaux GES, alors que le CO₂ est prépondérant dans les autres secteurs. Ce même inventaire mentionne que « le processus normal de digestion des herbivores, surtout celui des ruminants, comme les bovins, produit du CH₄. Les quantités de CH₄ émis varient en fonction de multiples facteurs, dont l'espèce animale, le type d'alimentation, l'âge des animaux et leur nombre. La gestion du fumier entraîne également des émanations de CH₄ et de N₂O. La quantité de GES émis dépend de la méthode de gestion, des propriétés du fumier, des espèces animales et du nombre d'animaux. Finalement, la gestion des sols agricoles, comme l'utilisation de certains engrais, est une source d'émissions de CO₂ et de N₂O dans l'atmosphère. »

Pour le secteur agricole, il s'agit donc, pour l'essentiel, d'émissions d'origine biologique qui ne pourront pas être éliminées, de la même manière que nous ne pouvons pas éviter l'émission de CO₂ provenant de notre propre respiration. Néanmoins, une certaine réduction des émissions est possible par unité de production (par kilogramme de céréales, de viande, de légumes, etc.). Cette réduction pourrait se concrétiser par l'optimisation des phénomènes en cause (amélioration de la digestibilité des moulées pour animaux d'élevage ou de l'efficacité de la fertilisation azotée des cultures), sans pour autant les éliminer. Le premier constat est donc que la carboneutralité de l'agriculture n'est pas possible sans achat de crédit de carbone.

Le deuxième constat est qu'un accroissement de la production s'accompagnera d'une hausse des émissions de GES. Conséquemment, à partir du moment où l'on convient que s'alimenter

³ MELCCFP, « Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2022 et leur évolution depuis 1990 », [Document PDF], 2024. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2022/inventaire-ges-1990-2022.pdf> (Consulté le 24 novembre 2025).

est une nécessité absolue, la production agricole devra être maintenue et, à terme, augmentée pour répondre à la demande d'une population en croissance. Éliminer l'agriculture québécoise permettrait de soustraire 8 Mt de GES de notre inventaire, mais l'ajouterait inévitablement à l'inventaire des pays dont nous deviendrions alors totalement dépendants pour nous nourrir.

Le bilan de l'opération serait sans doute négatif puisque l'empreinte carbone des denrées importées serait généralement plus élevée, notamment en raison des émissions liées à leurs transports vers le Québec, mais aussi de la moindre efficacité environnementale de l'agriculture habituellement pratiquée hors du Québec. Il ne s'agit donc pas d'une solution raisonnable. Du reste, elle serait totalement irresponsable dans le contexte où les changements climatiques hypothéqueront sévèrement la capacité productive d'une part importante des terres cultivées à l'échelle mondiale (20 % des terres selon le document de consultation). **On ne doit donc pas diminuer notre autonomie alimentaire, mais au contraire l'augmenter si l'on veut éviter de participer à l'insécurité alimentaire grandissante à l'échelle mondiale.**

Compte tenu de ce qui précède, la réduction des GES en milieu agricole devrait être encouragée par des incitatifs économiques favorisant la réduction de l'intensité carbone de l'agriculture québécoise. Les surplus existants dans le FECC devraient servir à soutenir cette réduction.

Sous aucune considération on ne doit imposer à l'agriculture une cible de réduction absolue qui, de toute façon, ne pourrait pas être atteinte sans une diminution de notre production agricole et un accroissement de nos importations. Considérant le caractère essentiel de la production alimentaire et les GES qu'elle génère, la seule option raisonnable consiste à miser sur des gains d'efficacité contribuant à abaisser l'intensité carbone par unité de production. C'est d'ailleurs à cette tâche que s'affairent déjà plusieurs associations et un regroupement de producteurs agricoles. Un tableau à l'annexe 1 résume les principales mesures pouvant contribuer à la réduction des GES d'origine agricole.

À titre indicatif, l'expérience acquise sur le terrain avec le projet Agriclimat, soutenu par le MELCCFP (voir annexe 2), nous amène à estimer qu'une réduction d'environ 10 % de l'intensité des GES du secteur agricole est envisageable sans conséquences financières pour les fermes en optimisant certains paramètres et pour peu que l'on transfère les connaissances requises. Pour aller au-delà de cette réduction, des investissements substantiels sont alors requis, lesquels nuiraient à la rentabilité à court ou moyen terme.

4. Incidence du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre sur l'agriculture québécoise

Bien que les producteurs agricoles ne soient pas directement visés par le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) en

vigueur au Québec, ils en subissent les contrecoups. En effet, le SPEDE oblige les importateurs et les distributeurs d'énergies fossiles à acheter des droits d'émission, et ce coût est refacturé aux consommateurs, notamment aux producteurs agricoles, pour qui les énergies fossiles représentent en moyenne environ 80 % de l'énergie consommée dans les fermes.

Les contrecoups financiers sont considérables. La hausse du coût des carburants et des combustibles nécessaires aux activités quotidiennes à la ferme attribuable au SPEDE représente plusieurs milliers de dollars par année par ferme et totalise plus de 500 M\$ pour l'ensemble des fermes du Québec depuis 2015.

Dans un système économique parfait, ce coût serait à nouveau transféré vers l'acheteur suivant, et ce, jusqu'au consommateur final du produit. En agriculture, comme c'est souvent le cas, c'est différent. Les producteurs agricoles sont des preneurs de prix, rarement ceux qui l'impose. Par exemple, le prix de la tonne de maïs est établi à la bourse de Chicago. Les producteurs de grains d'ici doivent donc négocier à partir de ce prix sans égard à leurs coûts de production. Et comme les concurrents des producteurs québécois, qu'ils soient américains ou des autres provinces canadiennes, n'ont pas à assumer le coût carbone, ils profitent d'un avantage compétitif favorisant une plus grande marge de manœuvre à la fin de l'année pour investir dans leur entreprise afin d'en améliorer la performance. Cette situation défavorable explique la revendication des producteurs, qui réclament un remboursement des sommes perçues découlant de la tarification du carbone.

Jusqu'à présent, malgré les demandes répétées de l'UPA, le gouvernement défend son approche et allègue que les sommes perçues permettent le financement de programmes destinés à la réduction des GES dont peuvent notamment profiter les agriculteurs. **Ceci est plus ou moins vrai, car d'une part, les investissements dans les fermes financés par le FECC ne sont pas à la hauteur des sommes perçues. D'autre part, les programmes offerts n'apportent aucune solution concrète à certains secteurs de production.** Dans ce contexte et si rien ne change, la tarification du carbone restera un fardeau nuisible à la compétitivité du secteur agricole québécois.

Paradoxalement, le gouvernement reconnaît ces conséquences financières pour certains secteurs d'activité, mais pas pour l'agriculture. Certains grands émetteurs visés par le SPEDE obtiennent des allocations gratuites de droit d'émission pour éviter la perte de compétitivité et la délocalisation de la production vers des territoires plus permissifs. Pour leur part, les producteurs agricoles doivent encaisser ce coût au détriment de leur rentabilité et, conséquemment, de la vitalité du secteur agricole québécois. Deux poids, deux mesures. Soulignons au passage que ce coût s'ajoute à de nombreux autres propres au contexte québécois, qui se distingue par ses exigences environnementales plus élevées et sa lourdeur administrative excessive.

5. L’empreinte carbone de notre alimentation

Il est mentionné dans le huitième avis du Comité consultatif sur les changements climatiques qu’une alimentation plus végétale et soutenue par une agriculture durable permet de réduire les émissions liées au secteur agroalimentaire. Or, si l’on ne peut nier que les protéines végétales génèrent généralement moins de GES que celles d’origine animale, les produits animaux (viande, lait, œufs) apportent des protéines complètes, des acides aminés essentiels, du fer héminique, de la vitamine B12 et du calcium, difficiles à obtenir uniquement par des régimes végétaux. En outre, l’élevage est profondément ancré dans les traditions alimentaires et culturelles. Le fait est que la consommation de viande est en croissance en Amérique du Nord ainsi qu’un peu partout dans le monde. On ne forcera pas la population à changer leur régime alimentaire sans s’exposer à une forte résistance sociale.

Par ailleurs, la prudence est de mise lorsque l’on examine un seul élément d’un écosystème agricole complexe. Une intervention destinée à réduire les GES d’un paramètre peut être annulée par l’amplification des émissions d’un autre. Il faut donc prendre soin d’évaluer les répercussions sur l’ensemble de la chaîne.

Les détracteurs des activités d’élevage vont souvent s’appuyer sur ce qui se fait de pire sur la planète pour statuer à propos de son empreinte. Par exemple, on évoquera le cas du bétail nourri à partir d’aliments importés produits à des milliers de kilomètres des lieux d’élevage sur des parcelles dont la forêt a récemment été rasée pour faire place à la culture intensive de soya irrigué. Plus concrètement, il s’agira notamment de parcs d’engraissement américains ou européens alimentés avec du tourteau de soya brésilien. On conviendra de la non-durabilité de pareils systèmes, très différents de ce que l’on retrouve ici.

Au Québec, il importe de faire la part des choses et de reconnaître que l’élevage procure de nombreux bénéfices sur les plans agronomique et environnemental. Bien que l’élevage soit contributeur aux GES, il joue un rôle stratégique dans la sécurité alimentaire, l’économie rurale et la gestion des territoires. Plutôt que de préconiser sa diminution, il vaudrait mieux encourager une saine alimentation ainsi que l’achat local.

Les activités d’élevage sont complémentaires de l’agriculture végétale. Elles génèrent des fumiers qui contribuent au maintien de la fertilité des sols, réduisant du même coup la dépendance aux engrais de synthèse, dont la fabrication est fortement émettrice de GES. Les animaux valorisent les coproduits des cultures (tourteaux, pulpes, résidus), réduisant les pertes alimentaires. L’intégration des cultures fourragères – que seuls les ruminants peuvent consommer – à la rotation des cultures contribue à la santé des sols, à la séquestration du carbone et améliore la résilience des fermes face aux aléas des changements climatiques.

Les prairies et les pâturages sont aussi reconnus pour leurs bénéfices écosystémiques en préservant la biodiversité. On notera également qu’elles rendent possible la valorisation des terres non cultivables en grandes cultures ou en maraîchage pour nourrir des ruminants. L’élevage permet donc de transformer des ressources non consommables par l’homme

(herbe, sous-produits agricoles) en aliments. C'est sans compter que l'élevage est un pilier économique pour de nombreuses zones rurales, soutenant des milliers d'emplois directs et indirects. Réduire l'élevage pourrait fragiliser ces territoires et accentuer la désertification rurale.

6. Conclusion

Le document de consultation suggère de se fixer une cible à la fois ambitieuse et réaliste. Si le caractère ambitieux peut s'apprécier en fonction de l'atteinte des cibles de l'accord de Paris et, éventuellement, de leurs devancements, son réalisme est plus relatif et sera fonction de la volonté et de l'effort collectif que nous voudrions bien y consentir. Dans ce contexte, nos demandes sont les suivantes :

1. Élargir la consultation auprès d'une plus vaste part de la population afin que les cibles retenues soient le résultat d'un large consensus et d'une forte adhésion citoyenne reposant sur une connaissance suffisante des enjeux, notamment des répercussions de chacune des options;
2. Prendre en compte le contexte économique nord-américain ainsi que la nécessité de maintenir un environnement concurrentiel pour les entreprises québécoises;
3. Ne pas fixer de cibles de réduction absolue au secteur agricole, mais plutôt miser sur des mesures financières incitatives favorisant la réduction de l'empreinte carbone des denrées alimentaires produites au Québec;
4. Procéder à un remboursement du coût de la tarification carbone résultant de l'achat des carburants et combustibles sur les exploitations agricoles tant et aussi longtemps que des programmes d'investissement adaptés aux enjeux agricoles ne seront pas offerts par le gouvernement avec les sommes totales disponibles;
5. Soutenir les efforts de l'UPA dans la poursuite de ses démarches et projets pour améliorer la résilience des entreprises agricoles, atténuer les impacts des changements climatiques ainsi que réduire l'empreinte carbone de la production agricole.

Annexe 1 – Tableau synthèse des leviers de réduction de GES pour le secteur agricole

Type de levier	Exemples
Techniques	Cultures de couverture et rotations Réduction du travail du sol Agroforesterie (haies, bandes riveraines) Optimisation de la fertilisation azotée Gestion du fumier et méthanisation Digestibilité des aliments et ajout d'additifs réduisant la production de méthane Électrification des équipements
Économiques	Subventions (Prime-Vert, Rétribution agroenvironnementale) Incitatifs pour la séquestration de carbone et à la réduction de l'empreinte carbone Accès aux marchés du carbone (SPEDE)

Annexe 2 – Les producteurs agricoles proactifs en matière de réduction de l’empreinte carbone des fermes

Agriclimat a été créé en 2017 par et pour les producteurs agricoles, en partenariat avec le Conseil pour le développement de l’agriculture du Québec, et regroupe 40 organisations membres du milieu agricole québécois. Cette initiative vise à appuyer les producteurs québécois dans la lutte aux changements climatiques en combinant diagnostic à la ferme, accompagnement ciblé, actions collectives régionales et transfert de connaissances. Elle est financée par le gouvernement dans le cadre du programme Action-Climat Québec, s’appuie sur un réseau solide de partenaires et s’inscrit dans une démarche évolutive découpée en phases, enrichie d’une composante d’évaluation pour les prochaines étapes. Les retombées attendues sont à la fois opérationnelles (actions sur le terrain), institutionnelles (outils et réseau) et stratégiques (influence sur d’autres initiatives agroenvironnementales au Québec).